

séances de comité aujourd'hui et je pense qu'il y en a eu dix hier. Cet après-midi, tandis que nous étudierons une des questions les plus importantes dont un Parlement canadien puisse être saisi, c'est-à-dire les modifications de la constitution, deux ou trois comités se réuniront à la même heure, ce qui signifie que certains députés ne pourront pas participer à la discussion. Il y a un important comité qui n'a pas encore été institué, celui de la radiodiffusion. Le comité qui étudiera les modifications à apporter à la loi sur le service civil devra disposer du temps voulu pour accorder à ces questions toute l'attention qu'elle mérite. Les travaux de ce comité dureront assez longtemps, c'est évident. Des témoins devront être appelés à déposer devant le comité qui examinera les modifications de la loi sur les coalitions. Malgré ce qui s'est passé, je continue à espérer que le comité chargé de l'examen des dépenses pour la défense entendra des témoins sur cette question.

Nous en avons fini avec les crédits d'un ministère, celui de l'Agriculture, sauf pour ce qui est des crédits supplémentaires. C'est le seul ministère dont nous ayons jusqu'ici examiné le budget. J'en fais mention pour qu'il n'y ait pas de doute quant au temps qu'il nous faudra encore cette session-ci pour nous acquitter comme il convient de cette activité parlementaire, c'est-à-dire avec soin, méthode et efficacité.

Dans ces conditions, nous pouvons entrevoir un été très chargé et, je l'espère, constructif.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, le premier ministre nous a exposé un programme très chargé de mesures à adopter avant la fin de la présente session. J'ai toujours pensé que si on pouvait nous présenter un tableau de ce genre au début de la session, pour nous faire connaître sans retard les mesures à étudier nécessairement avant la prorogation, nos travaux en seraient accélérés. Il y a plusieurs mesures dont nous ne savions pas si le gouvernement allait les présenter ou les laisser tomber.

Le premier ministre a dit qu'il consentirait volontiers à ce qu'une journée de plus soit consacrée au débat sur la peine capitale. Les membres du PSD aimeraient que le bill soit mis aux voix, et sont tout disposés à accepter n'importe quand une motion tendant à consacrer une journée de plus à l'étude du bill sur l'abolition de la peine capitale, dans l'espoir que la question soit mise aux voix et qu'en conséquence le bill soit adopté au cours de la présente session.

A mon sens, la fonction des membres de la Chambre des communes est de s'occuper avec efficacité et avec soin des travaux qui leur sont soumis. Il est évident, si l'on en

juge par la liste qui a été donnée ce matin et par la déclaration du chef de l'opposition, que si le Parlement ne s'ajourne pas pour reprendre ses délibérations plus tard, nous passerons l'été ici. Or, un été à Ottawa, consacré à des fonctions parlementaires, met nombre de députés dans une situation fort désavantageuse. Nombre de députés ont leur famille loin d'Ottawa; leurs enfants sont en vacances en juillet et en août, et c'est l'époque où les députés aiment se trouver avec leur famille. Par conséquent, c'est un grand sacrifice qu'ils doivent faire si la session doit se poursuivre.

Ceux d'entre nous qui ont connu ce que c'est que de siéger à Ottawa pendant les mois d'été savent que les conditions dans la capitale, lorsque la Chambre siège le matin, l'après-midi et le soir, pour dire le moins, ne sont guère favorables à la santé des députés. Nous estimons que plus nous avançons, plus il y a du vrai dans ce que prétend le PSD, à savoir que nous pourrions nous occuper de façon plus satisfaisante de nos travaux si nous nous ajournions, quitte à revenir plus tard cette année pour terminer le reste des travaux de la présente session. Mais, à l'exemple du chef de l'opposition, nous allons, au fur et à mesure que les mesures législatives seront présentées à la Chambre, adopter l'attitude que nous estimerons conforme à nos obligations.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je remercie les honorables députés d'avoir exprimé leurs opinions. L'honorable député d'Assiniboia dit qu'il aurait voulu qu'un programme si chargé soit révélé plus tôt; je lui dirai simplement que chacun des articles de ce programme a été exposé dans le discours du trône, sauf la mesure concernant le tarif-marchandises, qu'on ne pouvait pas prévoir en janvier dernier.

L'hon. M. Pearson: Le discours du trône n'est pas le *Feuilleton*.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je conviens avec les deux honorables députés que la responsabilité propre de la Chambre des communes est d'étudier chaque mesure législative entièrement et soigneusement. Tout ce que je peux dire à cet égard, c'est que j'aime voir le Parlement siéger, car il est très utile de connaître les opinions des honorables députés et de comprendre la pensée des Canadiens en général. C'est, je crois, une des raisons pour lesquelles j'ai proposé l'institution d'un comité du Règlement, afin que les députés puissent, par son entremise, exprimer des recommandations et des propositions qui, sans aucunement limiter la tâche première de la Chambre des communes, c'est-à-dire celle de procéder à un examen minutieux, assureront